

- la nécessité de mesures qui assureront le maintien de la compétitivité de nos industries
- la nécessité d'un plus grand consensus national sur les questions commerciales, ainsi que d'une plus grande concentration et d'une gestion prudente de nos principales relations commerciales, notamment avec les États-Unis.

Je puis vous assurer que mon arrivée comme ministre du Commerce n'aurait pu se faire à un moment plus opportun. Nous arrivons maintenant à la deuxième étape, la plus difficile. Il nous faut maintenant en venir à des conclusions fermes et chercher à façonner un énoncé des principes et des objectifs fondamentaux qui nous guideront dans la poursuite de nos intérêts commerciaux et la conduite de nos relations commerciales. Alors que nous abordons cette étape, je vous prie instamment de me faire part de vos vues. Certains d'entre vous étaient présents lors des consultations; d'autres nous ont écrit. Les conseils que nous avons reçus étaient avisés, et nous les utiliserons. J'espère que vous n'hésitez pas à nous en donner d'autres.

Nous aurons certainement présents à l'esprit les événements de Genève dans cette ultime étape. Les deux démarches sont très étroitement liées. C'est d'ailleurs avec l'étude de la politique commerciale comme toile de fond que nous fixons nos priorités pour la réunion ministérielle du GATT, qui aura lieu à Genève dans six semaines.

Les consultations avec les provinces et les représentants du secteur privé m'ont convaincu que l'on s'accorde généralement à dire que le cadre commercial multilatéral du GATT a joué un rôle bénéfique en ce qui nous concerne, qu'il constitue le meilleur instrument pour faire avancer nos intérêts en matière de politique commerciale et qu'un des objectifs prioritaires du Canada devrait être de renforcer le GATT. C'est dans cet éclairage que nous avons établi nos priorités pour la réunion des ministres du commerce à Genève le mois prochain.

Cette réunion survient à un moment critique. Le commerce international stagne. Nous lisons et entendons presque quotidiennement de nouveaux appels à la réciprocité conçus dans une optique sectorielle étroite, des propositions du Congrès américain et des pressions du secteur privé qui vont dans le sens de mesures commerciales restrictives touchant d'importants secteurs d'exportation canadiens; nous entendons constamment parler de nouveaux différends commerciaux entre les États-Unis et les Communautés européennes, ou entre le Canada et les États-Unis, et, de temps à autre, entre chacune de ces parties et le Japon. Nous continuons à chercher une meilleure façon d'appliquer la règle de droit dans nos rapports commerciaux avec les nouveaux pays industriels.

Les pressions actuelles sont réelles, et ce serait une grave erreur de sous-estimer la gravité de la situation. Les fondements mêmes du système multilatéral édifié pendant plus de trente ans de négociations difficiles s'en trouvent menacés.